

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple ² Un But ² Une Foi

----- 0 -----

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

(7 '(6 6 (1 (* \$/\$,6 '(/·(;7(5,(85

----- 0 -----

MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
AUPRES DES NATIONS UNIES A NEW YORK



DECLARATION DE LA DELEGATION DU SENEGAL

- U DEBAT GENERAL DE LA 6^{ME} COMMISSION
K H •

« RESPONSABILITE PENALE DES FONCTIONNAIRES ET EXPERTS EN
MISSION AUX NATIONS UNIES

NEW YORK, LE 06 OCTOBRE 2022

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Ma délégation souscrit aux déclarations prononcées par le Maroc
et la République l

Monsieur le Président,

Le comportement de la République de Côte d'Ivoire justifie ses efforts inlassables à donner corps à la politique de « tolérance zéro » aux violations de la Constitution et de la loi.

Le sens de la directive présidentielle du 24 mars 2016, appelant les forces de défense et de sécurité engagées dans les opérations de maintien de la paix, tout en prescrivant aux chefs de contingents de veiller à ce que toute violation des droits de l'homme soit sanctionnée, est dûment notifiée aux Nations Unies.

La raison pour laquelle le Président Macky SALL est membre du Cercle de Leaders mis en place par le Secrétaire général de l'ONU pour lutter contre la corruption et des abus sexuels dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Monsieur le Président,

Au-delà d'une législation pénale adaptée qui facilite les investigations et les poursuites dans le respect des règles et standards internationaux, à l'égard des auteurs de violations de la Constitution et de la loi sur le territoire national.

Sur ce point précis, ma Délégation voudrait rappeler la
S U p p L Q H Q F H G X U { O H G H O ¶ (W D W G H Q D W L
connaître de ces manquements (Q G ¶ D X W U H V W H U P H V O D
O ¶ (W D W G H d O t D E V e P r o c e . L W p

A cet égard, nous saluons les efforts de I ¶ 2 1 8 S R X U U H Q Y R \ |
E t ¶ t de nationalité les cas présumés de manquements et
encourageons tous les Etats membres à respecter les
recommandations contenues dans les différentes résolutions
pertinentes.

Le Sénégal qui attache du prix au respect de ses engagements
internationaux, a indiqué au Secrétaire général le point de contact
Q D W L R Q D O S R X U I D F L O L W H U O D F R P P X Q L F D W L
dans le cadre des procédures engagées au niveau national.

Dans le même registre nous soulignons l'importance de la
formation des forces de maintien de la paix, avant et pendant le
déploiement, tout comme les sanctions disciplinaires et judiciaires à
O ¶ H Q F R Q W U H G H V V R O G D W V L P S O L T X p V

& ¶ HtoW We sens de O ¶ D G K p V6 p Q Q JDXO j O ¶ L Q L W L D W
Q R X Y H D X W U D L W p P X O W L O D W p U D O V X U O ¶ H Q W

les